

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-94 du 11 Avril 1994

Abrogeant les dispositions de l'article 8 du Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination de Ministres Conseillers de la République du Bénin dans des Ambassades et Représentations Diplomatiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination des Ministres Conseillers de la République du Bénin dans les Ambassades et Représentations Diplomatiques ;
- SUR Rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Mars 1994 ;

D E C R E T E :

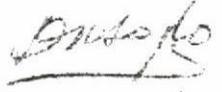
Article 1er.- Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Monsieur Joël ADECHI, Ministre Conseiller près l'Ambassade du Bénin à OTTAWA, les dispositions de l'article 8 du Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination de Ministres Conseillers dans des Ambassades et Représentations Diplomatiques du Bénin ;

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



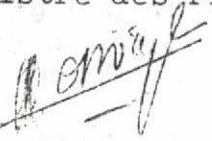
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Robert M. DOSSOU

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME MAEC 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-CSM-INSAE 3 DCCT-BCP 2
INTERESSE 1 UNB-ENA-FASJEP 3.-